

OBSERVATIONS

Les observations indiquées ci-après sont construites de la façon suivante : en premier lieu, l'écart avec le point réglementaire constaté (1ère partie de l'observation), en second lieu, une solution de principe est proposée (rédigée en italique dans la dernière partie de l'observation).

1, Protecteurs et dispositifs de protection - accès aux éléments mobiles de transmission (réf réglementaire : Décret 93-40 - R.4324-1 R.4324-3)

- 1, Le dispositif de verrouillage du protecteur mobiles arrière n'est pas à action positive.

Dispositif de verrouillage à remplacer par un modèle à action positive.



- 2, Risque d'entraînement et de sectionnement des membres supérieurs lié au temps d'arrêt de la lame (22 secondes)

Remplacez, par exemple, le dispositif de verrouillage du protecteur mobile arrière par un dispositif d'interverrouillage. Son ouverture sera autorisée par une détection de la vitesse nulle de la lame.

2, Protecteurs et dispositifs de protection - accès aux éléments mobiles de travail (réf réglementaire : Décret 93-40 - R.4324-2 R.4324-3)

- 1, Le protecteur mobile interdisant l'accès à la lame dans sa partie non travaillante n'est pas équipé d'un dispositif de verrouillage.

Dispositif de verrouillage à action positive à installer.



- 2, Risque de sectionnement des membres supérieurs lié au temps d'arrêt de la lame (22 secondes).
Installez, par exemple, un frein sur la lame. L'arrêt de la lame devra être obtenu en moins de dix secondes.

3, Organes de service, de mise en marche et d'arrêt - dispositif d'arrêt normal

(réf réglementaire : Décret 93-40 - R.4324-14)

- 1, Point non vérifié dans son intégralité en l'absence du schéma électrique.

4, Dispositifs d'alerte et de signalisation - avertissements, signalisation, dispositifs d'alerte (réf réglementaire : Décret 93-40 - R.4324-16)

- 1, Absence de pictogramme d'avertissement sur le risque de sectionnement des membres supérieurs sur le protecteur mobile arrière.

Pictogramme d'avertissement à apposer.



5, Risques électrique et d'incendie - risques d'origine électrique (réf réglementaire : Décret 93-40 - R.4324-21)

- 1, Les presses étoupes du moteur n'étant pas correctement installés, l'indice de protection est insuffisant.

Presse étoupes adaptés au dimensions des câbles à installer.



- 2, Point non vérifié dans son intégralité en l'absence du schéma électrique.

Article	Thèmes	Avis
R.4313-1 R.4313-2	Déclaration de conformité "CE" (Machine neuve)	NA
R.4313-59 R.4313-60	Déclaration de conformité "CE" (Machine neuve)	NA
R.4313-14 R.4313-15	Certificat de conformité "CE" (Machine d'occasion pour une cession à compter du 28/12/2009)	NA
R.4313-66 R.4313-67	Certificat de conformité "CE" (Machine d'occasion pour une cession jusqu'au 28/12/2009)	NA
R4313-10	Déclaration d'incorporation	NA
R4313-11 (3è)	Déclaration d'incorporation	NA

Légende des avis : C = CONFORME, NC = NON CONFORME,
JC = JUGE CONFORME, SO = SANS OBJET, NV = NON VERIFIE, NA = NON APPLICABLE

Article	Thèmes	Avis
R4323-6	Stabilité	C
R4323-7	Risques lors de la production et la maintenance	C
R4323-8	Interaction entre éléments mobiles et environnement	C
R4323-9	Amenée et évacuation des énergies et produits	C
R4323-10	Emploi des outils et accessoires	C
R4323-11	Postes de travail, de réglage et de maintenance	C
R4323-12	Passages et allées de circulation	C
R4323-13	Projection d'éléments dangereux	C

Légende des avis : C = CONFORME, NC = NON CONFORME,
JC = JUGE CONFORME, SO = SANS OBJET, NV = NON VERIFIE, NA = NON APPLICABLE

ARTICLES	THEMES	AVIS
1 - PROTECTEURS ET DISPOSITIFS DE PROTECTION		
R.4324-1 R.4324-3	Accès aux éléments mobiles de transmission	NC
R.4324-2 R.4324-3	Accès aux éléments mobiles de travail	NC
R.4324-4	Risques de rupture ou d'éclatement	C
R.4324-5	Risques de chute ou projection d'objets	C
R.4324-6	Risques de brûlure	SO
2 - ORGANES DE SERVICE, DE MISE EN MARCHÉ ET D'ARRÊT		
R.4324-8	Dispositifs de mise en marche	C
R.4324-9	Visibilité et identification des organes de service	C
R.4324-10	Disposition organes de service hors zone dangereuse	C
R.4324-11	Protection contre les manœuvres non intentionnelles	C
R.4324-12	Visibilité depuis le poste de commande	C
R.4324-13	Dispositif d'arrêt général	C
R.4324-14	Dispositif d'arrêt normal	NV
R.4324-15	Dispositif d'arrêt d'urgence	SO
3 - DISPOSITIFS D'ALERTE ET DE SIGNALISATION		
R.4324-16	Avertissements, signalisation, dispositifs d'alerte	NC
R.4324-17	Consigne pour le réglage	C
4 - ISOLATION ET DISSIPATION DES ENERGIES		
R.4324-18	Présence de dispositifs d'isolation	C
R.4324-19	Caractéristiques des dispositifs de séparation	C
R.4324-20	Dissipation des énergies	C
5 - RISQUES ELECTRIQUE ET D'INCENDIE		
R.4324-21	Risques d'origine électrique	NC
R.4324-22	Risques d'incendie	SO
R.4324-23	Eclairage	C
6 - EQUIPEMENT DE LEVAGE		
R.4324-24	Solidité et stabilité	NA
R.4324-25	CMU et abaque de charge	NA
R.4324-26	Marquage des accessoires	NA
R.4324-27	Interdiction de levage des personnes	NA
R.4324-28	Mouvement des charges	NA
R.4324-29	Levage et déplacement des travailleurs	NA

Légende des avis : C = CONFORME, NC = NON CONFORME,
 JC = JUGE CONFORME, SO = SANS OBJET, NV = NON VERIFIE, NA = NON APPLICABLE

ARTICLES	THEMES	AVIS
7 - EQUIPEMENT DE TRAVAIL MOBILE		
R.4324-30 à 34	Risques de retournement ou de renversement et de chute d'objets	NA
R.4324-35	Système de retenue des travailleurs sur leur siège	NA
R.4324-36	Risques pendant le déplacement	NA
R.4324-37	Risques de blocage des éléments de transmission entre équipements	NA
R.4324-38	Fixation des éléments de transmission entre équipements	NA
R.4324-39	Mise en marche	NA
R.4324-40	Dispositifs de freinage et de freinage de secours	NA
R.4324-41	Fixation en position de sécurité des éléments hors gabarit	NA
R.4324-42	Visibilité depuis le poste de conduite	NA
R.4324-43	Equipement avec commande à distance	NA
R.4324-44	Risques de collision sur rails	NA
R.4324-45	Dispositifs de lutte contre l'incendie	NA

Légende des avis : C = CONFORME, NC = NON CONFORME,
 JC = JUGE CONFORME, SO = SANS OBJET, NV = NON VERIFIE, NA = NON APPLICABLE